Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Mars 1893. No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

ENTRE NOUS

Il vivait, il jouait, riante créature
Que te sert d'avoir pris cet enfant, ô nature ?
N'as-tu pas les oiseaux peints de mille couleurs,
Les astres, les grands bois, le ciel bleu, l'onde amère ?
Que te sert d'avoir pris cet enfant à sa mère
Et de l'avoir caché sous des touffes de fleurs ?

Pour cet enfant de plus, tu n'es pas plus peuplée,
Tu n'es pas plus joyeuse, ô nature étoilée !
Et le cœur de la mère en proie à tant de soins,
Ce cœur où toute joie engendre une torture,
Cet abîme aussi grand que toi-même, ô nature,
Est vide et désolé pour cet enfant de moins !

LA LÉGENDE DE L'EAU, DU FEU, DU VENT ET DE L'HONNEUR

L'Eau, le Feu, le Vent et l'Honneur voyageaient de compagnie.

C'étaient quatre bons amis, marchant gaiement, comptant peu, ne se chagrinant point et s'amusant beaucoup.

Un jour il fallut pourtant se séparer.

Mais la séparation les attristait tous.

Chacun s'en allait donc de son côté, ne sachant s'il reverrait ses autres compagnons, quand le Vent les arrêtant, leur dit :

Or ça, mes beaux amis, nous ne pouvons pas nous quitter ainsi. Qui bien s'entend, souvent aime à se revoir ! Donnons-nous donc rendez-vous afin que nous refassions ensemble, aussi joyeusement que nous venons de le faire, le tour du monde. Si le cœur vous en dit, où et comment nous retrouverons-nous ? Pour moi, ajouta-t-il, rien n'est plus facile. Sitôt que vous verrez frissonner les branches extrêmes des longs peupliers blancs, vous pourrez sans crainte vous dire : le Vent est là !

Si ce n'est que cela, interrompit l'Eau, pour moi la chose est des plus simples. Dès que vous apercevrez dans la plaine une petite touffe verte de joncs, arrachez-là ; je serai dessous.

Un peu de fumée bleue s'envolant légère dans le ciel, fit à son tour le Feu, vous annoncera ma venue !

L'Honneur seul ne disait rien.

Tout triste, il restait là, considérant ses compagnons ; des larmes lui montaient aux yeux.

Et toi, l'Honneur, tu ne nous dis rien, demandèrent-ils, tout surpris. Ne veux-tu plus jamais revenir avec nous ! Apprends-nous donc où et comment nous pourrons te retrouver et te reconnaître !

—Moi, répondit-il enfin, gravement, en secouant la tête. Hélas ! mes pauvres amis, en nous quittant, nous nous séparons pour toujours. Qui m'a une fois perdu, ne me retrouve jamais plus.

Ce sont les vieux, en Provence, qui racontent cette naïve légende aux petits. Ceux-ci les écoutent, bouche béante, les yeux grands ouverts, ayant au fond de leur cœur quelque chose comme une crainte vague de cet Honneur, qui ne veut plus revenir.

Pour nous, il m'en souvient, chaque fois que le mistral soufflait, faisant claquer les branches, que nous allions arracher les petits joncs avec lesquels nous tressions de mignonnes et vertes corbeilles, ou que, par-dessus les toits rouges, un peu de fumée montait en flocons bleus, il nous revenait sans cesse à la mémoire l'histoire étrange de ce quatrième ami, qui partit et que les autres ne trouvèrent jamais plus !

FERNAND BEISSIER.

DE LA MAUVAISE HUMEUR

La *mauvaise humeur* est le démon fatal qui, sous le nom de mauvaise disposition de l'esprit, as u prendre dans la société un empire despotique. C'est un mal qu'on ne peut nier ; mais il n'est par permis de s'y soumettre. Un auteur moderne a conseillé au poète d'utiliser cette disposition de son esprit comme le statuaire fait du marbre qu'il façonne. Pourquoi ne pas appliquer à l'homme en général ce conseil adressé au poète ? La véritable hygiène n'est-elle pas aussi une *œuvre d'art ?* On devrait au moins essayer à l'élever à cette hauteur. Peut-être alors l'art d'embellir la vie deviendrait-il celui de la prolonger, comme il le fut chez les Grecs. Lavater a écrit un discours moral contre la mauvaise humeur C'est un sujet qui pourrait convenir à un médecin. Personne ne peut se défendre de la tristesse ; mais tout le monde peut se débarrasser de la mauvaise humeur. Dans la première, il y a encore un certain charme : il y a de la poésie ; mais la mauvaise humeur n'a aucune espèce d'attrait, c'est la prose vulgaire de la vie, c'est la sœur de l'ennui et de la paresse, cette empoisonneuse qui amène lentement la mort. On peut dire avec raison que la mauvaise humeur est un péché contre le Saint-Esprit dans l'homme. Où prend-elle sa source ? D'abord dans l'*habitude*, " nourrice de l'homme " et ses vices. Si, dès l'enfance, nous étions accoutumés à ne demeurer jamais dans l'oisiveté, mais à consacrer chaque heure qui nous reste après des travaux sérieux, à des travaux agréables, jusqu'au moment où le doux sommeil viendrait nous apporter du repos et des rêves tranquilles, jamais, alors, nous ne serions mal disposés. Si, dès l'enfance, nous étions accoutumés à ne passer jamais au lit les belles heures du matin, nous ne connaîtrions pas cette indolence morose que produit généralement la sensation désagréable d'un réveil tardif. Si, dès l'enfance, nous étions habitués à voir tout en ordre autour de nous, bien certainement, par une disposition harmonieuse de l'âme, cet ordre extérieur se réfléchirait au-dedans de nous-mêmes. Dans une chambre bien tenue, l'âme éprouve une sorte de bien-être. Mais dans l'art de se préserver de la mauvaise humeur, l'important est de saisir le moment opportun. L'homme ne peut pas toujours être disposé à tout ; mais il a toujours une disposition quelconque. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue ; on ne doit pas oublier que le changement, la variété est une des lois qui régissent le monde. La solitude rend morose ; suivant Platon, elle rend opiniâtre. Le commerce du monde peut amener les mêmes effets. Une agréable combinaison de ces deux façons de vivre produira le résultat opposé. Mais le préservatif le plus certain contre la mauvaise humeur, c'est la Religion, c'est la vraie connaissance de l'amour qui nous accompagne et guide nos pas. Un esprit ouvert à tout ce qui est bon n'a pas de peine à supporter ce qui est mauvais. Et si quelqu'un était assez malheureux pour apporter en ce triste monde la mauvaise humeur en partage, comme le privilège d'une nature mal organisée, qu'il se garde bien de se croire sage, ainsi qu'il arrive trop souvent ; mais qu'il se considère comme un être malade, et que pour se délivrer de son tourment, il ne dédaigne pas les remèdes les plus amers.—(Extrait de l'*Hygiène de l'Ame*.)

LE BONHEUR DES FEMMES

Pourquoi, en règle générale, les femmes sont-elles plus heureuses que les hommes ?

En premier lieu, c'est parce qu'elles ont un plus grand pouvoir de résistance. Au point de vue physique, il est maintenant admis par tous les savants que l'organisme de la femme supporte mieux que celui de l'homme les circonstances défavorables. Durant les temps de peste et d'épidémie, il meurt plus d'hommes que de femmes. Plus que l'homme et plus longtemps que lui, la femme peut endurer une tension nerveuse. Il est remarquable de voir comme la femme endure bien mieux que l'homme n'importe quelle douleur physique. Le roi de la création se plaint et gémit sous les attaques du mal de dents, au lieu que la femme endure, gaiement, dans un silence calme, telle désorganisation déchirante, torturante même de tout son système nerveux, qui porterait l'homme au suicide ou à la folie.

Une femme offre la même supériorité, quant au pouvoir de résistance, dans son organisation morale et mentale. Les femmes peuvent résister à une violence de tentation qui réduirait les hommes en atômes, comme autant de soldats de fer-blanc renversés par une bourrasque de vent. Elles peuvent aussi supporter des tensions d'esprit qui useraient la patience de l'homme, sinon son cerveau, dans la moitié moins de temps.

La femme possède une force de volonté qui est tout simplement merveilleuse. Son énergie morale et mentale semble jaillir d'une source de vitalité aussi invisible qu'elle est inépuisable. Au physique comme au moral, elle jouit d'un pouvoir de réaction qui, sauf dans de rares circonstances, fait défaut chez l'homme. Le trait saillant de la force mentale et physique de l'homme, c'est sa qualité. Et la qualité domine toujours la quantité,

Cette supériorité de la femme, quant au pouvoir de résistance, est pour elle un grand avantage dans l'obtention du bonheur. Elle lui permet de s'élever au-dessus des petites misères et des ennuis qui éteignent chez l'homme toute vivacité. La femme est gaie dans des circonstances qui rendent l'homme misanthrope. Cette différence d'organisation et la différence de caractère qui s'en suivent se manifestent de mille manières. Quand une femme se brûle un doigt, que fait-elle ? Elle l'enveloppe tout simplement d'un linge humecté de soude et rit de cet aventure. Que fait un homme dans pareille circonstance ? Il crie pour se faire apporter de l'eau, s'y plonge le doigt, gémit quand la douleur revient au moment où il la croyait disparue, passe avec frénésie d'un remède à l'autre et entre dans un état d'excitation nerveuse, d'impatience et d'agitation qui dure toute la journée. La femme ne s'occupe pas de la douleur et est heureuse, au lieu que l'homme s'en trouble et, est malheureux. C'est tout simplement la différence dans le pouvoir de résistance et si vous suivez ce pouvoir dans les détails, vous verrez qu'il accomplit un monde de merveilles, quant au bonheur comparatif de l'un et l'autre sexe.

En second lieu, la capacité supérieure de la femme quant à l'obtention du bonheur provient du développement remarquable de son sens esthétique. Les femmes trouvent tout un monde de jouissance dans la musique, les fleurs, les couleurs et les tissus des étoffes, les ouvrages manuels délicats, la toilette, les ornements, les gravures et une foule d'autres choses de cette nature, que l'homme " pratique " ordinaire affecte de mépriser. Et les jouissances que les jolies choses font éprouver à la femme sont des plus pures et des plus saines. Elles augmentent la délicatesse naturelle, la sensibilité de perception, l'influence humanitaire de la femme. Cela ne l'élève pas jusqu'au talent artistique, ni même dans bien des cas, jusqu'à l'appréciation artistique ; mais c'est une influence qui élève, ennoblit, égaie et rend brillante la vie domestique, sans laquelle la vie du monde serait sombre et sans attraits. L'amour du beau est incarné dans le beau sexe, à l'instar du filon d'or dans la couche rocheuse, à laquelle elle donne du brillant et de la beauté. Il serait étrange que ce développement naturel et caractéristique du sens esthétique chez la femme n'augmenterait pas de beaucoup ses aptitudes pour le bonheur de l'ordre le plus élevé et le plus pur.

La légèreté et la vivacité naturelle de son tempérament augmentent aussi ses aptitudes pour le bonheur. Ceci provient de la finesse et de la sensibilité de son organisme nerveux. Dans tous les cas, personne ne peut s'empêcher d'observer la vivacité, l'animation des femmes, principalement quand elles sont jeunes. Comparé à sa compagne, l'homme est un être morose. Qui n'a remarqué que la plupart des hommes travaillent en silence, au lieu que les femmes, quand c'est permis, chantent toujours en travaillant ? Quand vous voyez un essaim de jeunes filles ensemble, vous vous attendez toujours à entendre des rires. Il en est autrement pour les jeunes garçons : il y a tout lieu de s'attendre à ce qu'ils forment des plans, discutent ou se querellent. Et cette différence se continue toute la vie. En règle générale, l'homme est sérieux et sombre, la femme est gaie et bruyante. C'est matière d'organisme, de tempérament et de caractère. Et cette disposition de la femme à la gaieté est assurément une des plus sûres causes qui font qu'elle est plus susceptible que l'homme de jouir du bonheur.

Enfin, comme ensemble, les femmes ont le sens moral plus développé que les hommes, et comme la vie spirituelle est la source da la joie suprême, il est raisonnable de dire que l'aptitude de la femme pour le bonheur excède d'autant plus celle de l'homme, qu'elle a une appréhension plus claire et une appréciation plus religieuse des choses divines et éternelles. La foi de la femme est le plus riche trésor de son cœur. Elle a d'immenses ressources de joie et de bonheur dans sa croyance au Ciel, à l'immortalité, à la survivance de tous les biens terrestres, à la jouissance après la mort de tout ce qui est digne de recherche sur la terre, à la révélation des béatitudes célestes dont la vie de ce monde ne peut donner qu'une faible idée. Quand même la femme serait privée de toutes les autres sources de bonheur, excepté celle-ci, elle pourrait encore mener une vie remplie d'un bonheur et d'une espérance tels que les plaisirs tangibles et plus grossiers de la terre ne seraient que des jouets d'enfants comparativement aux visions brillantes de la jeune fille au moment où elle passe de l'adolescence à l'âge adulte. Quand même la femme n'aurait sur l'homme que le seul avantage de sa nature spirituelle plus vive et plus développée, ce serait encore assez pour constituer en sa faveur une aptitude au bonheur qui ne peut jamais être égalée chez l'homme, sauf en activant et en cultivant davantage les fonctions plus élevées de la vie spirituelle.

Le Manitoba.

Mercredi, 1er Mars 1893

NOTES D'OTTAWA

Une des clauses du traité de commerce, entre la France et le Canada, oblige celui-ci à subventionner une ligne de paquebots français, dit-on.

∴

Un projet de loi a été présenté au sénat, retranchant de la liste des fêtes légales, l'Annonciation, la Fête-Dieu et la Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est la conséquence de la récente décision des évêques, en vertu de laquelle ces fêtes ne sont plus d'obligation.

∴

De *L'Evénement* :

La rumeur que M. Meredith entrerait dans le cabinet fédéral avec le portefeuille de ministre de la justice sous le bras est absolument dénué de fondement.

Nous nous empressons de couper les ailes à ce canard et de l'empêcher de porter plus loin son vol.

Nos renseignements sont puisés à bonne source.

∴

M. Newcombe, d'Halifax, a été nommé député ministre de la justice.

∴

C'est jeudi, le 23 février, que les arbitres dans la question de la mer de Behring se réunirent à Paris pour la première fois. La commission d'arbitrage est composée comme suit :

Baron Alphonse de Courcelles (France), le marquis Visconti Venosta (Italie), M. Gram (Norvège et Suède), lord Hannen et Sir John Thompson (Grande-Bretagne), le juge John M. Harlan et le sénateur John P. Morgan (Etats-Unis).

Agents — L'hon. C. H. Topper, (Grande-Bretagne), l'ex-ministre John Foster (Etats-Unis).

Conseillers—Sir Richard Webster, M. C. Robinson et l'hon. W. H. Cross (Grande-Bretagne), M. James S. Carter et le juge H. B. W. Blodgett (Etats-Unis).

∴

Le rapport du département de l'agriculture pour l'année 1891-92 a été déposé vendredi aux communes et au sénat.

La part des provinces dans le coût du pavillon canadien à l'exposition de Chicago est comme suit :

Ontario	$3 000
Québec	2,000
Manitoba	2.000
Nouvelle-Ecosse	1,000
Colombie Anglaise	1,000

L'espace suivant est assuré dans les divers édifices pour les divers articles canadiens en sus de celui qui sera réservé aux bestiaux :

	Pieds carrés
Manufactures	21,600
Arts libéraux	6,000
Agriculture	10,000
Produits laitiers	576
Instruments agricoles	7,880
Produits forestiers	4,000
Horticulture	8,000
Pêcheries	5,000
Mines et minerais	10,000
Machines	11,470
Transports	15,000
Electricité	3,000
Beaux-Arts	3,000
Ethnologie et Archéologie	1,000
	106,526

Durant l'année, il a été reçu 3 176 demandes de brevets et il a été émis 3 417 brevets et 415 certificats qui ont rapporté $86,713 au département. De plus, il a été enregistré 887 marques de commerce, marques de bois, etc.

∴

M. Désiré Girouard, C. R., a été retenu comme avocat de la province de Québec dans l'arbitrage actuellement pendant entre Québec et Ontario d'un côté, et le Dominion de l'autre, au sujet des réclamations en litige depuis longtemps. La première réunion des arbitres aura lieu le 17 mars, à Ottawa.

∴

Il est rumeur que la session d'Ottawa finira à la fin de mars et qu'un arrangement à cet effet a été conclu entre les chefs des deux partis.

∴

Le débat sur le budget s'est terminé ce matin à Ottawa. L'amendement de sir Richard Cartwright a été défait par un vote de 126 à 72, ce qui donne une majorité de 54 au gouvernement. Sur la motion principale, Dalton McCarthy vota contre l'amendement Cartwright.

∴

L'élection partielle qui a eu lieu à Toronto hier pour la législature, a été remportée par le candidat conservateur, Ryerson. Il a obtenu 7,621 voix ; ses adversaires, Oden (libéral) a eu 7,021 voix, et Thompson (ouvrier) 592 voix.

∴

Le rapport préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurance sur la vie a été déposé au parlement. Les relevés montrent une augmentation générale des affaires. C'est un bon indice. La stabilité de la fortune publique dépend, dans une large mesure, de ces placements provisionnels en vue de l'avenir toujours incertain.

L'ensemble des opérations, pour 1891 et 1892, est comme suit :

Totaux	1891	1892
Primes reçues...$	4,492,675	$ 4,077,608
Polices nouvelles	23.386,478	28,245,401
Polices en vigueur	148,342,966	161.551,528
Polices échues	1,39[illegible],194	1,697,293
Polices payées à la mort	1,253,282	1,460,887
Polices payées à terme	163,047	166 217
Réclamations non réglées et non contestées	139,124	186,060
Réclamations contestées	12,110	14,000

	1891	1892
Nombre de polices nouvelles	20,830	25,206
Nombre de polices en vigueur	99,130	110,117
Nombre de polices échues	912	1,072

Les compagnies canadiennes figurent avantageusement à côté des compagnies américaines.

∴

Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, M. Haultain, est à Ottawa depuis vendredi. Son voyage a pour but de discuter avec le gouvernement fédéral la question des *Better Terms* pour le Nord-Ouest. M. Haultain demandera aussi un changement dans la loi actuelle, qui veut que tout crédit voté par le gouvernement fédéral soit dépensé dans l'année, sinon un nouveau vote est nécessaire. Il en résulte beaucoup d'inconvénients, paraît-il.

LE SUFFRAGE DES FEMMES

Le député de Saskatchewan à notre législature, M. McNaught, vient de présenter en chambre un projet de loi qui est pour le moins cocasse ; il a pour but de donner le droit de vote aux femmes. Le débat sur cette mesure aura tout probablement lieu demain, et la question discutée sera celle-ci : "Que "dans l'opinion de cette chambre, "le droit de suffrage pour la légis-"lature de cette province devrait "être accordé aux femmes."

Nous ne saurions en aucune manière approuver une semblable mesure. Elle est contraire à l'intérêt public, de quelque côté qu'on veuille l'envisager, contraire aussi aux intérêts des femmes elles-mêmes qui sont l'ornement et le ferme appui de la société telle que constituée. Nous sommes bien jeunes comme législateurs pour aborder de semblables questions. Jetons nos regards sur les vieilles provinces, les vieux pays et soyons satisfaits de suivre leur exemple, de profiter de leur expérience. Pas d'innovation dont nous serions les premiers à nous repentir. Le virago sera toujours représenté parmi nous, et nous considérons que ce serait folie de contribuer à l'augmentation de cette engeance détestable.

D'ailleurs, sont-elles au nombre d'une centaine dans tout Manitoba les femmes qui désirent jouir d'un droit qui convient exclusivement à l'homme ? Nous en doutons. Dans tous les cas, elles sont l'infime minorité. En vérité, elle serait belle notre politique si nos législateurs par galanterie mal entendue ou une irréflexion impardonnable, étaient cause que pareille législation apparût dans nos statuts. Voyez-vous s'agiter dans le cœur des femmes, sachant qu'elles sont extrêmes : meilleures ou pires que les hommes, les mauvaises passions qui sont l'apanage de toutes les luttes électorales, quoiqu'on dise !

La place de la femme n'est point sur les hustings et dans les assemblées tumultueuses ; son rôle doit se jouer au foyer domestique ; elle doit se renfermer dans son ménage, veiller au bonheur des siens et ne jamais oublier que la Providence lui a assigné des devoirs et des obligations auxquels elle peut se soustraire impunément.

LA QUESTION DES ECOLES

Importante Decision du Gouvernement d'Ottawa

Le gouvernement d'Ottawa a informé le gouvernement de Manitoba et M. Ewart, l'avocat de la minorité catholique, qu'il a décidé d'en appeler aux cours de faire un *test case*.

L'ordre en conseil se lit comme suit :

" Le comité de l'Exécutif ayant étudié l'argumentation de M. Ewart, avocat des catholiques qui demandent le redressement de certains statuts provinciaux concernant l'instruction publique, est d'opinion que les importantes questions légales soulevées dans le rapport du sous-comité auquel les requêtes des dits catholiques ont été soumises doivent être définitivement décidées avant de procéder à l'appel demandé par les dits catholiques.

" Le comité de l'Exécutif est donc d'avis qu'une cause soit préparée à ce sujet, conformément à l'Acte 54-55 Victoria, chapitre 25, et recommande que, si ce rapport est approuvé, une copie en soit transmise par télégraphe au lieutenant-gouverneur du Manitoba et M. Ewart, avocat des pétitionnaires, afin qu'ils puissent s'ils le jugent à propos, offrir leur avis sur le mode de préparation de cette cause et toutes les questions qui y seront comprises."

Cette décision va nécessairement retarder la solution finale de la difficulté.

LES TERRAINS SCOLAIRES DE MANITOBA

On se souvient que, il y a un certain temps, la rumeur circulait que le gouvernement fédéral donnerait aux catholiques du Manitoba, à titre de compensation, une partie du fonds scolaire de cette province qu'il perçoit en vertu de l'Acte de Manitoba. La correspondance ci-dessous qui vient d'être publiée, remet cette rumeur sur le tapis. Le refus du gouvernement d'avancer au Manitoba, à même ce fonds de l'argent destiné à la construction d'une école normale, porte certaines personnes à croire qu'il veut garder ce fonds pour le partager entre les catholiques et les protestants de cette province. Mais rien n'est encore officiel.

Voici cette correspondance :

Winnipeg, 3 février 1893.

Sir John Thompson,
Premier ministre, etc., Ottawa.

Cher Monsieur,

Le gouvernement de cette province, après mûre considération, en est venu à la conclusion qu'il est nécessaire, pour perfectionner notre organisation scolaire, d'ériger un édifice convenable à l'établissement d'une école normale. Dans ce but, nous avons décidé de demander au gouvernement d'Ottawa d'avancer au gouvernement de Manitoba la somme de $60,000 à même le produit de la vente des terrains scolaires, ces fonds devant être employés à la construction de cet édifice. Comme il sera nécessaire que la législation à cet effet soit adoptée durant la session actuelle de notre législature, je vous prie de m'envoyer une réponse aussitôt que possible.

Votre obéissant serviteur,

(Signé), THOMAS GREENWAY.

Réponse de Sir John Thompson :

Ottawa, 6 février 1893.

Hon. Thomas Greenway, Winnipeg.

Cher Monsieur,

J'ai soumis votre lettre du 3 du courant à mes collègues du cabinet, et ils en sont venus à la conclusion de s'en tenir à la politique déjà exprimée, de ne pas faire d'avances à même le fonds résultant du revenu des terrains scolaires.

Votre tout dévoué,

(Signé), JOHN THOMPSON.

SOCIETE DE COLONISATION DE MANITOBA

Séance du 16 février 1893, convoquée spécialement pour l'élection des officiers et autres fins.

L. J. A. Lévêque, président au fauteuil ; Théo Bertrand, sur réquisition du président, agit comme secrétaire en l'absence de M. Chénier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur demande du président, l'hon. M Bernier explique qu'il a transmis à M Armstrong, de Montréal, la résolution passée à la dernière séance et priant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique d'accorder gratuitement des billets de passage aux agents de cette société, mais qu'il n'a reçu aucune réponse. Il a aussi fait partie d'une délégation qui a rencontré M. Whyte, surintendant de la division Ouest du C. P. R., le 22 décembre dernier dans le même but. Ce M a alors dit qu'il prendrait la chose en considération et appuierait la demande auprès du bureau central à Montréal, mais il n'est venu depuis aucune réponse.

M. Bernier ajoute que le gouvernement fédéral, et en particulier l'hon. M. Daly, ministre de l'Intérieur, paraît bien disposé à aider la société dans ses efforts pour promouvoir la colonisation. Deux agents, MM. J. P. O. Allaire, de Saint-Boniface, et C. Geo. Caron, de Saint-Charles ont été nommés comme agents de colonisation et d'émigration dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, où ils sont actuellement, et il y a tout lieu de croire que ces Messieurs auront quelques succès parmi nos compatriotes de là-bas. De plus, le gouvernement a accordé un township près de Deloraine pour ceux des émigrants Canadiens français qui désireraient s'y établir.

Les élections ont ensuite lieu et donnent le résultat suivant :

Président, Joseph Lecomte ; 1er vice-président, Ant. Lucier ; 2nd vice-président, Joseph Turenne ; secrétaire-correspondant, Arthur Prendergast ; secrétaire-archiviste, Théophane Bertrand ; trésorier, G Philéas Cloutier ; visiteurs, le Rév. M. Gabriel Cloutier, J. P. Orphidas Allaire et Télesphore Pelletier ; comité de régie, les hons. MM. LaRivière et Bernier, L. J. Arthur Levêque, l'hon. M. Prendergast et Edmond Trudel.

Il est alors proposé par M. Jos. Lecomte, secondé par M. A. Prendergast, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge. M. Lévêque quitte alors le fauteuil et le nouveau président élu le remplace.

Après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qui vient de lui être fait, le nouveau président dit qu'il essaiera de s'en rendre digne en travaillant activement à réaliser le but de la société et il compte sur la coopération de ses collègues et associés dans cette tâche difficile et parfois assez ingrate. Un des moyens d'a tirer ici l'immigration et de favoriser la colonisation, est de rendre le pays prospère. Or, pour arriver à ce but, il faut éclairer et instruire la classe des cultivateurs. Il serait donc à propos de travailler à l'établissement d'un bon journal d'agriculture. L'industrie laitière doit aussi être favorisée. Suivant lui, c'est dans cette voie surtout que nos cultivateurs devraient être poussés et dirigés. Il attache tant d'importance à cette industrie qu'il suggèrerait de s'adresser à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque afin d'obtenir de lui un prêtre qui s'occuperait spécialement de cette question et qui y consacrerait, sinon tout son temps, au moins la plus grande partie, comme cela a eu lieu dans plusieurs diocèses de la province de Québec. Il faudrait aussi encourager la création de cercles agricoles. Il est aussi d'opinion que la société devrait s'adresser au gouvernement local pour avoir des secours. Il fait plusieurs autres remarques après quoi l'hon M. Bernier se lève pour remercier le président de son zèle et pour l'encourager dans cette voie. Pour sa part il sera toujours prêt à aider la société dans la mesure de ses forces et à user de l'influence que peut lui donner sa position officielle pour promouvoir la colonisation et l'agriculture.

Il est ensuite proposé par L. J. A. Lévêque, secondé par Ant. Lucier, que le président et le secrétaire soient chargés de voir Sa Grandeur pour le prier de nommer un promoteur de l'industrie laitière. Agréé.

Il est aussi résolu que le président et M J. E. P. Prendergast forment un comité pour s'entendre avec la députation française et avoir une entrevue avec le gouvernement local dans le but d'obtenir de l'aide pour la colonisation et l'agriculture

Et l'assemblée s'ajourne au 1er lundi du mois prochain à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface.

POLITIQUE PROVINCIALE

M. JEROME (Carillon), parlant sur le budget complimenta le trésorier provincial sur les états financiers qu'il avait fournis. Il n'appuyait pas le gouvernement sur la question des écoles parce qu'il pensait, avec tous ses co-religionnaires, n'être point traité avec justice. Il termina en disant qu'il voterait avec le gouvernement.

∴

M. MARTIN (Morris), fit l'interpellation suivante, mercredi : Pourquoi la somme de $120 000 avait-elle été placée dans les estimations pour les écoles, alors qu'on n'avait pas l'intention de payer aucun argent aux écoles séparées ?

L'hon. M. SIFTON répondit que ces argents étaient votés pour toutes les écoles publiques de la province. Le gouvernement ne se sentait pas disposé à changer le montant de l'octroi, parce qu'il était convaincu que dans peu de temps, la majorité des écoles se conformerait aux dispositions de la loi.

∴

M. PARÉ (LaVérandrye), prononça le discours suivant, que nous traduisons :

J'ai prêté attention aux arguments qu'on a avancés pour justifier le montant affecté à l'Exposition Universelle, et je dois dire que je n'ai pas été convaincu de la sagesse d'une mesure qui demande une pareille somme.

Qu'on ait voulu tourné en ridicule l'idée qui a été conçue de ne point partager les vues du gouvernement au sujet de cette exposition, qu'on ait taxé de déloyauté et d'étroitesse d'esprit des hommes ayant une telle différence d'opinion, j'ai cru qu'il était de mon devoir, comme représentant d'une division électorale agricole, de me lever pour protester contre l'appropriation d'une partie considérable du revenu pour la représentation de Manitoba à Chicago.

La province ne retirera pas de cette exposition un bénéfice qui équivaudra à ses dépenses. Le montant voté en 1892 aurait aussi bien servi ses intérêts. Le surplus de la somme votée aurait pu être appliqué à plusieurs autres fins plus recommandables. Je mets de côté la très importante question de drainage, de même que je ne mentionnerai pas la question des chemins de colonisation. Je blâme l'entreprise au point de vue même que j'envisage le gouvernement qui se croit justifiable de faire les dépenses proposées sous prétexte d'annoncer la province. Je prétends que si l'on avait pu obtenir pour Manitoba l'an prochain une exposition de toute la Puissance, nous aurions pu retirer autant d'avantages. Nos produits peuvent s'annoncer eux-mêmes sur n'importe quel marché du monde, mais la province ne le peut que par ce moyen. Il aurait été très opportun d'approprier une bonne part du revenu afin de contribuer au succès de la représentation du Canada. La province en aurait profité. Le grand nombre des visiteurs aurait sans aucun doute laissé dans le pays un montant égal à celui des dépenses.

Dans cette affaire d'exposition de Chicago, nous aurions dû baser notre conduite sur celle des autres provinces. Nous aurions dû exposer comme Canadiens Notre blé dur No 1, nos autres grains, nos bestiaux et nos autres produits n'auraient compté que sur leurs mérites et obtenu des prix qui auraient annoncé le pays. On aurait pu faire circuler sans frais considérable notre littérature d'immigration.

L'hon. premier ministre en parlant de la bâtisse du Canada à l'Exposition Universelle, a répété plusieurs fois avec emphase et mépris : "Cette bâtisse canadienne ! cette "bâtisse canadienne pourrait servir "de résidence, non pourrait servir "d'étable à un cultivateur de Manitoba." Nous sommes Manitobains, nous devrions nous souvenir que nous sommes aussi Canadiens. Si les individus sont tenus d'observer un certain décorum, sûrement ceux-là qui sont les représentants de contrées doivent avoir la considération voulue pour le pays qu'ils représentent. Les anciennes provinces avec toutes les richesses acquises par l'action du temps, leur système d'agriculture amélioré, leurs manufactures, leurs industries diverses, leur situation avantageuse sur des ports ou à proximité de ports de mer, feront leur exposition dans cette unique bâtisse dont l'hon. premier ministre semble parler avec répugnance. Il n'apparait pas que l'accommodation qui leur est offerte offusque en quoi que ce soit leur dignité. Ces constructions de Chicago n'ont pas été destinées à servir de monument, elles ne doivent servir qu'à une accomodation temporaire. Comme les provinces sœurs, nous aurions dû nous en contenter.

L'appropriation de 1893 ajoutée au montant voté en 1892 formera un déboursement total de $75,000 pour l'exposition de Chicago ; il y a possibilité de recouvrer $31,000. Ce recouvrement dépend d'un loyer, et en conséquence, court tous les risques d'une transaction de cette nature. Il faut aussi prendre en considération que nous sommes menacés du choléra asiatique et qu'il peut être cause de l'insuccès complet de l'exposition.

Prenant tout en considération, je suis d'opinion que le projet d'affecter la somme de $75,000, soit un neuvième du revenu de la province à l'exposition de Chicago, n'est pas judicieux en regardant aux avantages en perspective. Sous les circonstances la province ne devrait pas se charger de ces dépenses.

∴

M. MARTIN (Morris) parla longuement sur le budget. Nous ne pouvons que donner un aperçu de son discours : Il porta d'abord la parole en français. Il dénonça en termes des plus énergiques la conduite du ministère, surtout celle du premier ministre qui avait honteusement trompé la population sur la question de prohibition. Il dit qu'avant de demander au gouvernement de la Puissance la somme de $60,000 pour une école normale, la question aurait dû venir devant l'assemblée ; par là, la demande faite au nom de tout Manitoba aurait eu bien plus de poids auprès des autorités fédérales. Mais non, après avoir essuyé un refus, le premier ministre, appuyé par sa majorité, venait demander à la chambre qu'on lui votât cette somme. L'orateur fit des remarques vigoureuses sur l'augmentation des dépenses publiques. Le désir qu'avait le cabinet d'économiser lors de la présentation de la loi électorale, n'était qu'hypocrisie, car les dépenses encourues pour la confection des listes étaient de beaucoup plus fortes que tout ce à quoi même l'opposition s'attendait. En 1888, les listes ne coûtèrent que $1,591 ; et en 1892, sait-on combien elles ont coûté ? La forte somme de $9,396 Et l'on dit pratiquer l'économie !

A l'acte de la loi électorale, continua l'hon. député, les députés ministériels ne devaient pas trouver à redire : les greffiers d'enregistrement étaient leurs amis et ils agirent conformément aux instructions qui leur furent données. Mais dans la division de Morris, j'eus à combattre le greffier avec bien plus d'acharnement que je n'en mis étant soldat. Ici furent rapportés nombre d'incidents indignes dont les candidats du gouvernement se servirent pour influencer les électeurs. Il n'y eut point d'histoires, quelques honteuses qu'elles fussent, qui ne furent employées pour nuire à l'opposition. Prenant en détail plusieurs items des estimations, le député de Morris fit constater l'augmentation des dépenses et condamna l'administration en termes non équivoques.

∴

Mardi, M. PRENDERGAST (Saint-Boniface), demanda si c'était l'intention du gouvernement de consulter l'assemblée ou d'avoir son opinion sur la question de comparaître devant le gouverneur-général en conseil et la cour suprême, au cas d'appel à cette dernière dans les procédures actuelles ou qui pourraient survenir en faveur de la minorité catholique romaine au sujet des écoles publiques de 1890.

L'hon. M. SIFTON répondit que pour le présent, le gouvernement n'avait aucune telle intention.

∴

Au sujet de l'octroi de $500 à l'orphelinat de Saint Boniface, M. MARTIN (Morris), dit que la somme était insuffisante. Il fit l'éloge de cette institution, l'une des plus belles, sinon la plus belle de Manitoba. En réponse à M. McNaught, il dit que les RR. SS. de la Charité en avaient le contrôle. Ces religieuses, appelées par dépêche, n'avaient pas hésité à se rendre à Gretna pour prendre soin des variolés ; dans une occasion semblable, elles s'étaient rendues à Calgary. Elles répondaient aussi volontiers aux appels des protestants qu'à ceux des catholiques.

∴

Jeudi, M. PRENDERGAST, appuyé par M. PARÉ, proposa la production de toutes copies de correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement de Manitoba, au sujet de l'acte des écoles publiques. La motion fut adoptée, mais l'hon. M. Cameron dit que toute la correspondance entre les deux gouvernements avait été produite.

∴

Vendredi, quand on arriva à l'item demandé par le gouvernement pour l'exposition de Chicago, M. HARTNEY proposa, appuyé par M. KELLETT, "Que la résolution fut renvoyée au comité auquel il appartenait avec instruction de retrancher la somme de $66,000 demandées pour cette exposition."

M. HARTNEY dit qu'il ne voyait pas quels avantages la province retirerait pour cette grosse somme. Si le montant avait été fixé à $35,000 pour une exposition sur les terrains, il pense qu'il n'y aurait pas eu d'objection. La Compagnie de la Baie d'Hudson, la Compagnie du Pacifique, la Compagnie des Terres du Nord Ouest étaient presqu'autant que l'Assemblée, intéressées à annoncer la province ; cependant, il n'apparait pas qu'elles aient fourni un cent pour cette exposition. On aurait dû mettre les étrangers dans la possibilité de voir nos produits et de les comparer avec ceux des provinces sœurs et des autres pays. Pas dix pour cent de ceux qui visiteront l'exposition verront la bâtisse de la province. Il ne pouvait voir comment il se faisait que le gouvernement avait refusé $5,000 du gouvernement de la Puissance.

La motion de M. Hartney fut perdue sur la division suivante :

Pour :—MM Frame, Lyons, Paré, Prendergast, Davidson, Macdonald Martin Armstrong, McFadden, Kellett et Hartney.—11.

Contre :—Les Hons. MM. Greenway, Cameron, Sifton, Watson et McMillan ; MM. Hettle, Colcleugh, Campbell, Burrows, McIntyre, Young, Graham, Morton, Smith, Rutherford, Doig, V. Winkler, Duncan, Bird, McNaught et Fisher.—21.

Une motion de M. Davidson pour réduire la somme de $66 000 à $33,000 fut aussi perdue.

∴

Au sujet de l'item de $3,000, dans les estimations pour législation constitutionnelle, M. PRENDERGAST exprima l'espoir que le procureur général aurait à sa disposition, à même cette somme, un montant suffisant pour paraître jusqu'à Ottawa, vû que la question des écoles était entrée dans une nouvelle phase et qu'il était désirable que l'on en finit une bonne fois. Elle était à l'heure actuelle devant le conseil privé et serait sans doute soumise à la cour suprême. Là seraient connues toutes les circonstances de la cause et les sacrifices que s'imposent les catholiques pour maintenir leurs écoles.

L'Hon. M. SIFTON répondit que l'anxiété du gouvernement ne ressemblait pas à celle du député de Saint-Boniface. Quant au nouveau procès que l'on entrevoyait, le gouvernement ne pouvait dire que ceci : il était satisfait depuis que le plus haut tribunal de l'empire britannique avait déclaré constitutionnel l'acte passé par la législature. Il ne se proposait pas de faire aucune démarche pour devenir partie dans la cause, mais il le deviendrait de la manière la plus active s'il s'apercevait que les intérêts de la province devenaient en danger.

Nouvelles Religieuses

Sa Grandeur Mgr Pascal, évêque de Saskatchewan, est arrivée hier de l'Ouest. Monseigneur se rend en France pour assister au chapitre général de la Congrégation des Oblats.

Sa Sainteté a donné audience au comte DeBehaine, ambassadeur français au Vatican, qui lui a presenté de la part du président Carnot une lettre de félicitations et deux superbes vases de Sèvres. Cette lettre était contresignée par M. Develles, ministre des affaires étrangères.

En réponse aux félicitations que lui adressait le comte DeBehaine, le Saint-Père a exprimé son sincère désir de voir se continuer la prospérite de la France ainsi que les relations cordiales qui existent entre la République et le Vatican.

Les sommes d'argent que le Pape a reçues à l'occasion de son jubilé, s'élèvent déjà à un total de sept millions de piastres.

L'empereur d'Autriche, les archiducs, les archevèques de Prague et le primat de Hongrie ont donné chacun 100,000 francs. Les évêques de l'Autriche-Hongrie ont donné 250,000 ; les catholiques mexicains, 150,000 francs ; les catholiques de l'Amérique du Sud, 260,000 francs.

Le sacre de Mgr Decelles, évêque de Druzipara, et coadjuteur de Mgr Moreau, aura lieu le 9 mars dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe.

Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe a conféré dernièrement, dans l'église de Notre-Dame, le sacerdoce aux RR. PP. Gill et Brousseau, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce sont les premiers Dominicains ordonnés prêtres en Canada.

Mgr l'Archevêque de Montréal a fait les changements suivants dans les Vicariats Forains. Le Vicariat No. 6 se composera des paroisses de l'Enfant-Jésus du Mile-End, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Louis, ainsi que des dessertes du Bon Pasteur et du Mont Saint-Louis, détachés du Vicariat No. 2. M. le chanoine Trépannier, chapelain des Sourds-Muettes, a été nommé vicaire forain de cette circonscription.

Le Vicariat No. 15 comprendra de plus les paroisses de Lacolle, de Saint-Isidore, de Saint-Constant et de Saint-François-Xavier de Caughnawaga.

Un journal de France annonce que le Saint-Office, annulant ses décisions antérieures sur la question, vient d'autoriser la crémation pour les catholiques. La nouvelle n'est pas encore confirmée et nous doutons fort qu'elle le soit.

Au moment où les catholiques de New-York se préparaient à doter Mgr Satolli d'une résidence princière, dans une ville de son choix, arrive un cablegramme de la Propagande, déclarant au légat apostolique, que le Saint-Siège préfère le voir demeurer à l'Université de Washington.

Depuis la création des nouveaux cardinaux, le Sacré Collège se trouve au complet, le nombre de ses membres ayant atteint le chiffre de 63. Après l'Italie, qui compte à elle 36 cardinaux c'est la France qui possède le plus fort contingent de cardinaux, six en tout : Desprez, Langénieux, Place, Richard, Meignan, Thomas. L'Allemagne vient après avec 5 ; puis l'Autriche-Hongrie, 4 ; l'Espagne, 4 ; le Portugal, 2 ; l'Angleterre, 2 ; l'Amérique, 2 ; la Belgique, 1 ; l'Australie, 1.

PERSONNEL

M. et Madame Monchamp, ainsi que Melle Monchamp, leur fille unique, sont actuellement à Hot Springs, Arkansas.

Madame L. J A Lévêque est partie lundi soir pour une promenade de quelques semaines dans la province de Québec.

M. Joseph Fiset est parti lundi pour un voyage à Détroit, Mich.

M. Charles Aymard, de Saint-Pierre-Jolys, est parti hier pour la France.

M. S. M. Barré a été élu représentant de l'Association de l'Industrie Laitière de la province à l'Exposition Industrielle de Winnipeg.

Compagnie du Chemin de Fer Grand Central du Nord-Ouest.

AVIS.—La Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant sa charte d'incorporation confirmée par l'acte 51 Vic., chap. 85, en prolongeant le délai fixé pour la construction et le parachèvement du chemin de fer, et lui donnant le pouvoir d'émettre des actions privilégiées, ainsi que telles autres modifications qui seront jugées nécessaires, et pour d'autres fins.

ARTHUR CODD,
Secrétaire.

Daté à Ottawa, ce 1er jour de décembre 1892. 11-1

Choses et Autres

L'assemblée législative de Québec vient de passer une loi pour empêcher les jeunes gens au-dessous de l'âge de 18 ans de faire usage de tabac.

Parlant des 1682 faillites arrivées au Canada et à Terreneuve en 1892, le *Bradstreet* en attribue 192 à l'inexpérience ou incompétence ; 1,096 à l'insuffisance de capital ; 13 au credit imprudent ; 20 à la faillite des autres ; 7 à l'extravagance ; 37 à la concurrence ; 190 à la crise commerciale ; 21 à la spéculation et 89 à la fraude.

Le Bon Combat.—Sommaire du 23 février 1893—*Propos divers* : Les divers degrés de l'enseignement au Conseil de l'instruction publique—A propos d'éducation classique—M L. Fréchette et la critique au sujet de Louis XVI—Scandale de Panama—*Immunités ecclésiastiques*, Privilèges du For : 1o. L'autorité séculière et les choses *spirituelles* ; l'autorité séculière et les *abus* dans les fonctions spirituelles ; 2o. Causes matrimoniales ; effets civils ; Des choses qui, sans être spirituelles sont *unies* aux choses spirituelles ; elles ne relèvent point des tribunaux séculiers : ROMANUS—*De l'étude de l'anglais dans les collèges classiques* : dans le cours commercial ; dans le cours classique ; causes de faiblesse ; distinctions nécessaires ; suggestions—Necrologie—Les hymnes de l'Eglise—*Chronique* : à Rome ; en Europe ; aux Etats-Unis—*Le Prêtre vengé*—Lettres de Mgr Laflèche, de Mgr Fèvre et de M. E. U. Archambault.

M. Cleveland a complété la formation de son cabinet, jeudi dernier. Voici les noms :

Walter Q Gresham, de l'Indiana, secrétaire d'Etat.

John G. Carlisle, du Kentucky, secrétaire du Trésor.

Daniel S. Lamont, de New-York, secrétaire de la Guerre.

H A. Herbert, de l'Alabama, secrétaire de la marine.

Hoke Smith, de Georgie, secrétaire de l'Interieur.

J. Sterling Morton, secrétaire de l'Agriculture.

Wilson S. Bissell, de New-York, maître général des Postes

Richard Olney, de Massachusets, Attorney-Général.

Les membres républicains du sénat français se sont réunis, pour choisir leur candidat à la presidence sénatoriale, laissée vacante par la démission de M. LeRoyer. M. Jules Ferry a reçu la majorité des voix. Les suffrages se sont répartis comme suit : Ferry 87, Maggnin 53, Challemel-Lacour, Jules Simon 2.

Les sociétés orangistes du nord de l'Irlande se préparent à résister par la force à toute tentative d'etablissement de *Home Rule*. Les dépêches disent que l'agitation parmi les loyalistes d'Ulster et beaucoup d'entre eux declarent que la guerre civile est inévitable.

Le grand procès des criminels de la Mala Vita est terminé et les 104 accusés ont été condamnés à des termes d'emprisonnement variant de un an à six ans.

La Mala Vita est une association secrète qui travaille au renversement de l'ordre social.

La législature de Québec a été prorogee lundi.

Correspondance

Fort-Alexandre, 20 fév. 1893.

M. le Directeur du *Manitoba*,

Veuillez, je vous prie, publier la réponse suivante aux deux lettres de Gilbert Allard, de Fort-Alexandre.

M. Gilbert Allard, si vos amis de l'Est attendent mes preuves, les voici ; et à vous, champion de la vérité, de les corroborer ou de les réfuter, selon le cas.

Vous vous êtes pas mal donné de peine pour me faire connaître, donc pas n'est besoin de m'introduire à vos amis. Seulement, permettez-moi de faire votre biographie à mon tour. Vous êtes venu au Fort-Alexandre il y a dix ans, dites-vous, correct ; vous y avez pris du service comme domestique à 10 piastres par mois, correct ; vous avez couru les chantiers et les moulins en qualité de cuisinier, correct ; vous avez fait le colporteur et le traiteur avec vos amis les sauvages, correct ; vous avez fait le commerce de viande de mouton (il n'y en a point ici de brebis) commerce peu honorable et peu legitime, correct ; voilà, M. Gilbert Allard, le gros habitant, avec sa ferme, ses animaux et ses bâtiments. Où sont-ils ? Je vais vous le dire.

Sa ferme consiste en 176 arpents de terre, le tout bien boisé, pas défriché, à l'exception d'une dizaine d'arpents. Ses animaux se réduisent à une vieille jument poussive, et puis je crois, c'est tout. Les bâtiments, une petite cabane tombant en ruines, et une espèce de je ne sais quoi, selon les apparences, on dirait une grange. Voilà l'établissement de M. Gilbert Allard, dit mon oncle qui s'accorde toujours parfaitement avec toutes les personnes qui ont l'avantage de ne pas le connaître.

Si M. Gilbert Allard est de bonne foi, qu'il nous dise à tous combien il a gagné d'argent comme habitant, pas comme boucher de mouton, bien entendu, et pourquoi a-t-il offert ses belles terres en vente aussitôt sa patente reçue ? M. Gilbert Allard dit que les quelques colons qui sont établis sur la rivière Winnipeg sont tous contents de leur sort. J'en connais pourtant qui m'ont dit, à moi et à d'autres, que s'ils n'étaient pas pris comme ils le sont, ils partiraient de suite du côté du lac Dauphin ou ailleurs. Que pensez vous de cela, M. Gilbert Allard ? Quand vous énumérez les avantages de cette place pour faire valoir votre terre, sans valeur pour le moment, vous oubliez de dire que la place convient très bien pour l'élevage de la race bovine ; seulement, veuillez ajouter que tous les ans on perd trois ou quatre animaux qui s'embourbent dans les marais qui environnent vos belles terres ; pas vrai sans doute.

Allons, tenez M. Gilbert Allard, avalez cette pilule et avouez franchement que vous vous êtes trompé, que le cerveau malade et mal equilibré se trouve dans votre occiput ; car tous ceux qui ont le regret de vous connaître sym athisent avec vous ; en haussant les épaules, ils disent :

Heureux les faibles d'esprit, etc.

Votre dévoué,

LÉON SCHANUS.

PROJET D'UN PONT

L'assemblée publique convoquée par le conseil de ville pour considérer l'opportunité de la construction d'un pont exempt de péage entre Saint-Boniface et Winnipeg, a eu lieu jeudi soir, à l'hôtel de ville.

L'assistance était assez nombreuse. M. François Jean fut appelé à présider et M. Arthur Prendergast à agir comme secrétaire. Son honneur le maire Lecomte expliqua le but de la réunion et fit quelques remarques judicieuses sur l'entreprise projetée.

Vinrent ensuite MM. les conseillers Lauzon, Lambert, Lloyd, Pelletier, qui parlèrent fortement en faveur de la construction immédiate d'un pont, ainsi que MM J. E. Cyr, E. F. Hutchings (Winnipeg), H. Bélivean, P. F. Soucy et J. Collin.

MM. M. A. Kéroack et L. J. A Lévêque n'abondèrent pas dans le sens des préopinants

La ville ne devait pas se charger d'une nouvelle dette de $80,000. L'on devait attendre avant d'agir le chemin venant de Duluth ou l'action de la compagnie que l'on dit avoir acheté tous les terrains appartenant à la corporation archiépiscopale depuis le côté nord de l'avenue Provencher jusqu'à la Rivière-Rouge. Ce pont là ne serait pas à l'avantage exclusif de Saint-Boniface, Winnipeg et toutes les paroisses de l'est en profiteraient alors pourquoi nous charger seuls du coût de cet ouvrage ?

L'assemblée ne semblait pas trop portée en faveur des deux derniers orateurs. Il est pourtant très desirable que les avantages et désavantages offerts par une entreprise comme celle qui est projetée soient étudiés à fond.

Avant de clore l'assemblée, sur proposition de M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie, la motion suivante est adoptée : "Que les contribuables de la ville de Saint-Boniface soient appelées à enregistrer leurs votes sur la question de savoir s'il est opportun de construire un pont exempt de péage sur la rivière Rouge."

CHANT, COMEDIE ET MUSIQUE

La soirée donnée au Collège, lundi, au profit de l'eglise de l'Immaculée Conception, a eu un succès complet.

La première partie du programme consistait en chansons, déclamations et solo de piano. Le chant de Melle McNamara, Madame Richardson, M. H. Brownrigg, M. Grivel, M. Markinski et Madame Lloyd a été très goûté, les honneurs du rappel ayant été faits aux quatre derniers nommés. La musique de Melle Galley M. Richardson et Madame George Germain ne laisait rien à désirer. Les déclamations de MM. Laurier et Thébergue ont été bien rendues, et les chansons comiques de M. Grivel ont certainement fait de l'effet. L'on aime toujours à entendre les MM. Bouche jouant de la guitare et de la mandoline.

La représentation de la grande pantomine *Humpty-Dumpty* formait la seconde partie du programme. Tous les acteurs ont bien rempli leur partie, M. Bélanger a eu un joli succès, mais nous devons une mention speciale à M. Renaud dans le rôle de Pierrot.

Avant que l'auditoire se dispersât, le Révd M. Cherrier dit quelques mots en français puis en anglais. Il remercia les bons Pères Jésuites d'avoir bien voulu mettre la salle du collège à sa disposition, et le nombreux public d'avoir répondu à son appel. Il invita tout le monde à être présent, le 16 mars au soir, à une conférence que donnerait le Revd Père Drummond, S J., sur la vie et les travaux de Saint Patrice, de même qu'au concert qui occuperait une partie de cette soirée. Tous furent pareillement invités à la bénédiction de la nouvelle église de l'Immaculée Conception le jour même de la Saint Patrice, cérémonie à laquelle Sa Grandeur Mgr Taché officierait.

Chronique Locale.

—Il y a 240 sociétés d'agriculture dans la province.

—La récolte totale du blé dans la province, est estimée pour l'année dernière, à 14,500,000 minots.

—M. James Moore est devenu le proprietaire de la maison où il demeure sur l'avenue Provencher.

—Par toute la province, pendant l'année 1892, il y a eu 4,412 naissances, 1,429 mariages et 2,241 décès.

—Hier soir, le club des jeunes conservateurs de Winnipeg donnait un banquet au Leland en l'honneur des membres de l'opposition, et le club libéral tenait un conversazione en celui des députés ministériels.

—Fort Rouge demande un pont à la Pointe Armstrong et un nouveau pour remplacer celui de la rue Principale.

—M. J. B. Lauzon a acheté de M. Roger Marion une terre attenant à celles qu'il possède déjà à l'Ile des Chênes

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault que nous publions sur notre première page.

—M. Gédéon Cinq-Mars a loué des exécuteurs de la succession J. Lemay les terrains attenant à ceux où est construit l'hôtel de ville, pour y placer sa cour à bois.

—Le ministère des postes vient de livrer au public de grandes cartes postales et une lettre postale très ingénieusement confectionnée qui se vendra 3 cents. Aussi des timbres-poste de 20 et 50 cents.

—N'oubliez pas la grande vente de réduction chez F. E. Verge. Il faut que tout le stock de marchandises sèches, hardes, fourrures et chaussures, au montant de au-delà de quinze mille piastres, soit écoulé d'ici à quelques mois. Profitez-en pendant que l'assortiment est encore complet.

—Un nouveau bureau de poste portant le nom de Bruxelles, vient d'être ouvert dans le comté de Selkirk, 32, 6, 11. Le Rév. G. Willems est le maître de poste.

A Fannystelle, M Arthur Jacques devient maître de poste en remplacement de M. A. Véronneau, démissionnaire.

—M. Despars donne avis aux citoyens de Saint-Boniface et au public en général, qu'il a vendu son établissement de ferronnerie et quincaillerie à M. Edouard Guilbault, et son magasin d'épiceries et provisions à M. Alphonse Phaneuf.

M. Despars profite de l'occasion pour remercier cordialement ses nombreuses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et espère qu'ils voudront bien continuer leur patronage à ceux qui lui succèdent.

Comme M. Despars doit partir sous peu, il prie ceux qui lui sont endettés de vouloir bien régler leurs comptes au plus tôt.

Chronique de la Province.

La Broquerie,

6 fevrier — Aujourd'hui, les contribuables de l'arrondissement scolaire No. 1 se sont assemblés pour élire de nouveaux commissaires, recevoir le rapport des auditeurs pour l'année 1892 et élire de nouveaux auditeurs pour l'année 1893. M. Ernest Savard a été élu commissaire en remplacement de M. François Bisson, et MM. Aristide Rocan et David Brisebois, B. A., ont été nommés auditeurs pour 1893.

10 février — M. J. Beaudin, jeune homme de Montréal, est venu se fixer au milieu de nous.

—M. Olivier Lambert, respectable cultivateur de cette paroisse, qui souffrait depuis plusieurs années d'une cruelle maladie dans la région du cœur, vient de se guerir radicalement, parait-il, après avoir bu quelques bouteilles du "Sirop de Térébenthine" du docteur Laviolette, de Montréal.

—La maladie est entrée dans plusieurs familles. Il n'y a pas encore de mortalité cependant.

15 février—MM. Hormisdas Granger et Jean-Louis Lanoue sont revenus d'une promenade de quelques semaines aux Etats-Unis. Ces messieurs sont enchantés de leur voyage.

18 fév.—Ce n'est pas sans éprouver une bien vive douleur que nous avons appris aujourd'hui la mort de Léontine Chénier, fille de M. Léon Chénier, ci-devant de cette paroisse et résidant actuellement à Saint-Boniface. Léontine laisse ici un bon nombre de petites amies inconsolables.

" La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles."

Moissonneuse sans pitié, elle n'épargne personne. Partout l'on voit de ses coups formidables. Léontine était une charmante enfant douée d'une grande intelligence ; elle était la joie et le bonheur de la famille. Treize ans était son âge.—Treize ans ! Mon Dieu c'est bien peu pour séparer le berceau d'avec la tombe.

Léontine "a vécu ce que vivent les roses l'espace d'un matin." A peine arrivée au banquet de la vie, elle a été emportée par le souffle de la mort alors qu'elle donnait tant d'espérances pour l'avenir.

Parents désoles vous avez été cruellement frappés, mais consolez vous ; vos amis pleurent et sympathisent avec vous. Oui, consolez-vous, Léontine est au ciel et prie pour vous. Vous avez une enfant chérie de moins sur la terre, sur cette terre de corruption et de tristesse, mais vous avez un ange de plus dans le séjour des bienheureux.

DECES

CHAMBERAND—En cette ville, le 28 février, à l'âge de 3 ans moins 7 jours, Joseph-Aifred, enfant de M. Elie Chamberland, hôtelier.

PRINCE—A Lorette, le 21 février, à l'âge de 5 ans et 17 jours, Joseph-Albert-Edouard, fils aîné de M. Edmond-Joseph Prince. *La Minerve* est priée de reproduire.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Palais de Justice, Régina, T. N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 20 Mars, pour la construction d'un Palais de Justice à Régina, T. N.-O.

Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau des Travaux Publics de la Puissance, Régina, à partir de Vendredi, le 24 Février, et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Février 1893. 2i 1-3

AGRICULTURE

SOINS A DONNER AUX VACHES LAITIÈRES

" Donnez une chance à votre vache, si vous voulez que votre vache vous en donne une, me disait l'autre jour un cultivateur de mes amis ; en d'autres termes, la vache s'occupera d'abord à conserver sa vie avant de songer à donner du profit à son propriétaire. J'ai 26 vaches, continua-t-il, et je puis prouver comptes en mains que chacune de mes vaches m'a donné $50 de profit dans son année."

Où sont les cultivateurs qui peuvent en dire autant ? Sont-ils nombreux ? Je ne le crois pas, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous pourraient réaliser de semblables bénéfices, s'ils le voulaient. Il faut vous dire d'abord que mon ami ne laisse pas chaumer ses vaches pendant ses longs mois d'hiver, il les soigne assez bien pour en tirer du lait durant neuf à dix mois de l'année, et il fait de bonnes affaires en vendant tout ce lait. Ce cultivateur n'a pas craint de se construire un silo qui lui donne d'excellents résultats, il ne craint point d'acheter du son et du gru par dix à quinze tonnes à la fois ; il ne craint point non plus de hacher le tourrage qu'il donne à ses vaches ; il n'a pas peur, en un mot, de donner à ses bêtes tous les soins qu'elles requièrent et dont elles se montrent reconnaissantes en donnant du lait en abondance.

" Mais, dis-je à mon ami, si tous les cultivateurs se mettaient à vendre du lait, vos bénéfices en souffriraient."—" Dans ce cas, je changerais ma méthode d'exploitation ; je me construirais une beurrerie et je tâcherais de faire du bon beurre ; j'élèverais des porcs et je pense, après tout, que je serais aussi gagnant qu'à vendre du lait, car le bon beurre a toujours son prix, il n'y en a jamais assez sur le marché."

MAUVAISE EAU

La mauvaise eau est toujours et partout une nuisance et une source de maladies, mais elle n'est nulle part plus nuisible que dans la laiterie ; à ce propos, voici ce que dit M. J. B. Harris, une autorité en cette matière :

Dans chaque gallon de lait, il y a au moins sept chopines d'eau ; ce fait seul fait voir combien il est important dans l'industrie laitière que les vaches aient continuellement à leur disposition de l'eau pure et claire. Plusieurs cultivateurs semblent croire que la vache, de sa nature, possède de quoi filtrer l'eau impure qu'elle consomme ; c'est une grave erreur, tous les *beurriers* et les fromagers savent bien le contraire. La difficulté de faire du bon beurre et du bon fromage provient de la qualité de l'eau que les vaches consomment.

Tout cultivateur doit être particulier sous ce rapport ; malheureusement sur les neuf-dixièmes des pâturages l'on trouve des savanes, des places basses où l'eau est stagnante, croupit et devient tout à fait impropre à abreuver le bétail qui cependant, n'a pas d'autre eau pour se désaltérer. Le cultivateur prudent et soucieux de ses intérêts doit empêcher ses vaches de boire à ces sources empoisonnées et leur procurer à tout prix de l'eau potable. Il est prouvé qu'il faut de une à trois livres de lait de plus pour faire une livre de fromage qu'il en faudrait si les vaches avaient de l'eau convenable, sans compter que ce fromage est toujours mauvais.

PRATIQUE D'ECONOMIE CHEZ LE CULTIVATEUR

Le cultivateur doit pratiquer l'économie de manière à ce qu'il puisse vendre plutôt des produits de sa ferme que d'avoir à en acheter. Cependant, cette économie ne doit pas être mesquine ; elle doit s'appliquer à toutes espèces de choses de nature à profiter à l'exploitation de la ferme.

Dans une ferme, tout ce qui est dépensé sans nécessité, perdu et gaspillé, diminue d'autant les profits que le cultivateur pourrait réaliser et employer en améliorations de toutes sortes sur sa ferme, afin d'obtenir des résultats plus avantageux, au point de vue de l'augmentation des produits agricoles de toutes sortes.

Les pertes que le cultivateur subit parfois par imprévoyance ou simple négligence, peuvent paraitre d'abord insignifiantes, mais une succession de petites pertes, souvent réitérées, amènent bientôt le malaise chez le cultivateur.

Cependant, sous prétexte d'économie, le cultivateur ne doit pas omettre certaines dépenses absolument nécessaires aux différentes branches de son exploitation agricole, pour que sa culture soit de plus en plus prospère.

L'épargne la plus déplacée que le cultivateur puisse tenter, c'est de nourrir à demi le bétail nécessaire à l'exploitation de la ferme ; de ne pas donner au sol l'engrais et les soins de culture nécessaires ; d'employer de mauvais grains pour semence, etc. Sur chacun de ces points, il existe des règles d'économie qu'il est nécessaire d'adopter.

INFLUENCE DE LA QUALITÉ DU LAIT SUR LE BEURRE

Plusieurs causes influent sur la qualité du lait, par cela même, il devient impropre à la fabrication du beurre.

Lorsque le lait provient de la mauvaise disposition de la vache, soit par son état de santé, soit par les conditions hygiéniques plus ou moins mauvaises dans lesquelles elle a été tenue, la crème provenant de ce lait est mince ; lorsque ce lait est écrémé, la crème devient graisseuse et il se forme à la surface de petites taches jaunes. Lorsque cette crème est barattée, au lieu de se former en beurre, elle produit une écume volumineuse qui dépasse parfois la baratte ; cette substance graisseuse est d'un mauvais goût et sent mauvais. S'il arrive même qu'une faible quantité de ce lait est mêlée au bon lait, le beurre qui en provient est aussi de mauvaise qualité.

MOYEN SIMPLE DE DÉSHABITUER LES CHEVAUX DE RUER

On suspend derrière le cheval, à une corde fixée au plafond, un sac rempli de morceaux de bois, de façon à ce qu'il touche les cuisses de derrière. Le cheval, en reculant, touche le sac suspendu et commence à ruer ; mais il finit par se convaincre que ses ruades continuelles ne lui servent à rien ; inquiet, il finit par se retirer et cesse de ruer. En répétant plusieurs fois cette expérience, les chevaux perdront la mauvaise habitude de ruer.

LES OPÉRATIONS AGRICOLES SUR UNE FERME

Certaines opérations agricoles peuvent parfois avoir leur raison pour être mises en pratique, quoique dans certains cas, elles ne pourraient qu'entraver la marche de la végétation si elles étaient faites à contre-temps.

Il convient donc d'y regarder de près et de les discuter entre les plus habiles ouvriers de la ferme. Le cultivateur, à l'égard de certaines opérations agricoles qui seraient coûteuses à faire, pourrait en discuter l'opportunité et les moyens d'exécution avec les cultivateurs dont les succès en agriculture ne laissent rien à désirer. C'est encore au cercle agricole que le cultivateur pourrait obtenir plus d'éclaircissements, en soumettant ses projets d'opérations agricoles à la discussion des membres de ce cercle ; et ce serait le moyen d'en retirer des conclusions pratiques. Les cultivateurs les plus intelligents et les plus entreprenants sont toujours les plus empressés de recourir à ce moyen, chaque fois qu'il s'agit d'adopter de nouvelles innovations sur leurs fermes, dans le but d'obtenir de plus grands profits.

En général, le cultivateur doit admettre qu'il est de son intérêt d'améliorer sa terre pour en obtenir des produits considérables et de meilleure qualité ; rien donc ne doit être épargné pour atteindre ce but. S'il a quelques notions les plus élémentaires en agriculture, ce cultivateur comprendra qu'une terre riche est plus productive qu'une terre pauvre, plus facile à entretenir, moins exigeante sous le rapport des engrais ; si la terre qu'il cultive est riche en engrais, le prix des produits qu'il en obtiendra sera moins élevé, et il pourra avec plus d'avantages en effectuer la vente pour le payer amplement de ses frais de culture.

RECETTE

Moyen de rendre le cuir souple et imperméable.—On fait bouillir de l'huile de lin jusqu'à la consistance de résine, ce qu'on obtient en y mettant des tranchées de pain et du mâche-fer pilé ; après une cuisson convenable, on y met un tiers de gomme arabique et l'on fait recuire le tout. Lorsque ce mélange est presque froid, on y ajoute un peu d'alcool servant à délayer les matières ci-dessus désignées. Cela fait, on l'étend par couche sur le cuir préparé, jusqu'à ce qu'il en soit couvert. On courroie de nouveau le cuir pour lui rendre sa première souplesse.